

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 10 juin 2008 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le maire, Serge Roy.

Étaient présents: Monsieur le maire, Serge Roy,
Mesdames les conseillères, Diane Gervais et Josée Baril
Messieurs les conseillers, Michel Asselin, Richard Filion,
Jean-Guy Desmarchais et Bruno Laplante

Également présents : Micheline L. Morency, directrice générale
Me Jacques Robichaud, greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2008-06-140 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié :

Points ajoutés :

- 6.1** Contrat de services – Consultants LBCD inc. : préparation des plans et devis pour l'agrandissement des ateliers municipaux;
- 6.2** Association des travaux publics d'Amérique, section Québec : colloque annuel 2008 – délégation;
- 6.3** Avis de motion : Règlement modifiant le règlement sur les normes de gestion des eaux pluviales d'une partie du Plateau Notre-Dame (Règlement no 458);
- 6.4** Premier projet de règlement no 249-2 « Règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme » : adoption.

ADOPTÉE

2008-06-141 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 MAI 2008

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 13 mai 2008 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 13 mai 2008, tel que présenté.

ADOPTÉE

2008-06-142 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MAI 2008 – APPROBATION

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de mai 2008, au montant de **124,039.86 \$**.

ADOPTÉE

2008-06-143 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2008 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de mai 2008, au montant de **1 596,459.26 \$**.

ADOPTÉE

2008-06-144 LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX À PAYER – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'approuver la liste des comptes spéciaux à payer au montant de **340,748.54 \$**.

ADOPTÉE

2008-06-145 RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 460 : DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DU REGISTRE

Le greffier dépose, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le certificat des résultats du registre des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 460.

2008-06-146 RÈGLEMENT NO 437-7 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 AUX FINS D'ÉTABLIR DES NORMES RELATIVES AUX BÂTIMENTS, CONSTRUCTIONS ET USAGES ACCESSOIRES DU GROUPE « HABITATION » - ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 8 avril 2008 de la présentation d'un règlement modifiant le Règlement de zonage no 437 aux fins d'établir des normes relatives aux bâtiments, constructions et usages accessoires du groupe « Habitation »;

Considérant que lors d'une séance tenue le 8 avril 2008, le Conseil a adopté le premier projet de règlement no 437-7, et que le second projet de règlement a été adopté le 13 mai 2008;

Considérant que ce règlement n'est pas soumis à l'approbation par les personnes habiles à voter, aucune demande valide de participation à un référendum n'ayant été reçue à l'égard du second projet de règlement;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture : le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

2008-06-146...suite

Considérant que le greffier explique l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'adopter le Règlement no 437-7 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage no 437 aux fins d'établir des normes relatives aux bâtiments, constructions et usages accessoires du groupe « Habitation » ».

ADOPTÉE

2008-06-147 RÈGLEMENT NO 461 : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 900 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 8 avril 2008 de la présentation d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 900 000 \$ pour les travaux de construction d'une nouvelle bibliothèque municipale;

Considérant que l'emprunt sera réduit par le versement, par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, d'une subvention représentant 50 % des dépenses admissibles, en vertu du programme « Aide aux immobilisations »;

Considérant que le greffier mentionne l'objet du règlement, sa portée, son coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement.

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'adopter le Règlement no 461 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 900 000 \$ pour la construction d'une nouvelle bibliothèque municipale ».

ADOPTÉE

2008-06-148 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-07, LOT 2 067 371 (66 BOULEVARD CAZA)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2008-07;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

-181-

2008-06-148...suite

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure numéro 2008-07, concernant l'immeuble situé au 66 boulevard Caza (lot : 2 067 371), à l'effet de permettre le remplacement d'une clôture sur un terrain d'angle avec une marge latérale adjacente à la rue de 15 cm et sans être cachée par une haie, plutôt qu'à un (1) mètre et cachée par une haie, tel que prescrit à la réglementation.

ADOPTÉE

2008-06-149 DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDEP CONCERNANT LE LOT 2 815 729 : ATTESTATION DE NON-OBJECTION

Considérant les dispositions de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation demandée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour le projet de construction d'une résidence et de ses dépendances sur le lot numéro **2 815 729** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

ADOPTÉE

2008-06-150 DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDEP CONCERNANT LE LOT 2 815 730 : ATTESTATION DE NON-OBJECTION

Considérant les dispositions de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation demandée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour le projet de construction d'une résidence et de ses dépendances sur le lot numéro **2 815 730** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

ADOPTÉE

2008-06-151 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT DE GESTION DE LA CIRCULATION DE LA COMPAGNIE TRAFIC INNOVATION INC.

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'acquérir un analyseur de circulation autonome TMS de la compagnie **Trafic Innovation inc.**, au coût de **7 024 \$**, plus taxes : le tout puisé à même le poste budgétaire 1-22-351-00-725.

ADOPTÉE

2008-06-152 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE GESTION DE LA CIRCULATION : DOS-D'ÂNE

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'acquérir 10 dos-d'âne et les accessoires nécessaires, pour un montant n'excédant pas **20 000 \$**, taxes incluses : le tout puisé à même le poste budgétaire 1-22-351-00-725.

D'autoriser le trésorier à procéder au transfert budgétaire de la somme de 20 000 \$ du poste budgétaire 1-02-321-00-545 vers le poste 1-22-351-00-725.

ADOPTÉE

2008-06-153 PARRAINAGE CIVIQUE DE VAUDREUIL-SOULANGES – TOURNOI DE GOLF DE LA MAISON LE TOURNESOL

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot octroi un don de **120 \$** au nom de la Maison de répit spécialisé **Le Tournesol**; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-111-00-311.

ADOPTÉE

2008-06-154 LA FONDATION DE LA MAISON TRESTLER – RENOUELEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE-AMI

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot renouvelle sa carte de membre-ami à la **Fondation de la Maison Trestler** au montant de **100 \$**; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-111-00-311.

ADOPTÉE

2008-06-155 LE CENTRE DE FEMMES LA MOISSON – CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2008

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Richard Filion et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot fasse un don de **100 \$** au Centre de femmes **La Moisson**; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-111-00-311.

ADOPTÉE

2008-06-156 DÉVOILEMENT DES 7 MERVEILLES DE VAUDREUIL-SOULANGES - DÉLÉGATION

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot délègue le maire, Serge Roy, les conseillères Diane Gervais et Josée Baril, ainsi que le conseiller Bruno Laplante, à participer au dévoilement des 7 Merveilles de Vaudreuil-Soulanges, à Très-Saint-Rédempteur, le 19 juin 2008, et achète 4 billets au montant total de **120 \$**; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-111-311.

ADOPTÉE

2008-06-157 ENGAGEMENT DE PERSONNEL : PRÉPOSÉE À LA COMPTABILITÉ

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'engager Mme **Ghyslaine Deschênes** à titre d'employée à l'essai, au poste de préposée à la comptabilité, à compter du 16 juin 2008, selon les conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

2008-06-158 ENGAGEMENT DE PERSONNEL : PRÉPOSÉE À LA TAXATION

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'engager Mme **Chantal Podilchuk** à titre d'employée à l'essai, au poste de préposée à la taxation, à compter du 16 juin 2008, selon les conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

2008-06-159 ROXBORO EXCAVATION INC. : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ÉPANDAGE D'ABRASIFS POUR LA SAISON 2008-2009

Considérant qu'en vertu des documents d'appel d'offres GT2004-07, la Ville peut renouveler le contrat de déneigement et d'épandage d'abrasifs;

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu de renouveler, pour la saison 2008-2009, le contrat de déneigement et d'épandage d'abrasifs adjudgé à **Roxboro Excavation inc.**, suivant les documents d'appel d'offres GT2004-07; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-331-00-435.

ADOPTÉE

2008-06-160 ACQUISITION DE TERRAIN : LOT 2 069 571 PARTIE : ACCEPTATION D'UNE PROMESSE DE VENTE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot accepte la promesse de vente et, conséquemment, achète une partie du lot **2 069 571** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, au prix de **5 000 \$** : le tout puisé à même le surplus libre non autrement approprié au 31 décembre 2007.

Le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la promesse de vente et l'acte de cession à intervenir, ainsi que tous les autres documents nécessaires aux fins de la présente résolution.

D'autoriser l'appropriation à même le surplus libre non autrement approprié au 31 décembre 2007, d'une somme additionnelle n'excédant pas **10 000 \$** pour les frais accessoires, d'aménagement du passage piétonnier.

ADOPTÉE

2008-06-161 PROGRAMME DE COMPOSTAGE : ACQUISITION DE COMPOSTIÈRES

Considérant que la Ville a mis de l'avant un programme de compostage en offrant la formation nécessaire ainsi qu'en subventionnant l'achat de compostière pour ses citoyens inscrits;

Considérant que la Ville a procédé à l'achat de 300 compostières au coût unitaire de 53.05 \$, taxes incluses;

2008-06-161...suite

Considérant que la Ville revend ces compostières aux citoyens participants à la session de formation au prix unitaire de 25 \$, taxes incluses, et pour les citoyens n'ayant pas participé à la session de formation, au prix unitaire de 60 \$, taxes incluses;

Considérant que cette dépense n'est pas prévue au budget de l'exercice 2008.

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu de procéder à l'acquisition de 300 compostières de la compagnie **Nova Envirocom**, au coût de **15 915.38 \$**, plus taxes.

Que le conseil municipal approprie aux revenus de l'exercice 2008, à même son surplus libre au 31 décembre 2007, la somme nécessaire pour assurer les crédits budgétaires suffisants pour pourvoir au paiement de cette dépense, déduction faite du produit de la vente des compostières.

ADOPTÉE

2008-06-162 SIGNALISATION ROUTIÈRE : INSTALLATION DE PANNEAUX D'ARRÊT OBLIGATOIRE À L'INTERSECTION IBERVILLE ET ADRIEN-D'ANJOU

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'installer un panneau d'arrêt obligatoire sur la rue Iberville, dans les deux sens, à l'intersection de la rue Adrien-D'Anjou.

ADOPTÉE

2008-06-163 CONTRAT DE SERVICES À LES CONSULTANTS LBCD INC. : PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR L'AGRANDISSEMENT DES ATELIERS MUNICIPAUX

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu de retenir les services de **Les Consultants LBCD inc.**, pour la préparation des plans et devis pour le projet d'agrandissement du bâtiment des Ateliers municipaux, au coût de **12 723.44 \$**, plus taxes : le tout puisé à même le poste budgétaire 1-22-319-00-411.

ADOPTÉE

2008-06-164 ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D'AMÉRIQUE, SECTION QUÉBEC : COLLOQUE ANNUEL 2008 – DÉLÉGATION

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'autoriser M. **Luc Tessier**, surintendant, à participer au Colloque annuel 2008 de l'Association des travaux publics d'Amérique, section Québec, qui se tiendra du 2 au 5 septembre 2008, à Rimouski.

De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce colloque (frais d'inscription, d'hébergement et repas) : le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-311-00-311.

Que les frais de déplacement et de repas non prévus soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

2008-06-165 **AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES NORMES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES D'UNE PARTIE DU PLATEAU NOTRE-DAME (RÈGLEMENT NO 458)**

Monsieur le conseiller, Michel Asselin, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement no 458 intitulé « Règlement sur les normes de gestion des eaux pluviales d'une partie du Plateau Notre-Dame », de façon à supprimer le mot hectare pour les débits autorisés dans les zones prévus au règlement.

2008-06-166 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 249-2 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME » : ADOPTION**

Considérant qu'il y a lieu de modifier de nouveau le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme no 249, aux fins de modifier les frais exigibles pour l'étude de la demande et la publication de l'avis public;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'adopter le premier projet de règlement no 249-2 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (Règlement no 249) ».

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminées par le greffier.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport de la Gestion du territoire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2008-06-167 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu de lever la séance à **20h10**.

ADOPTÉE

Serge Roy
Maire

Me Jacques Robichaud
Greffier

/vc
